



Concours d'entrée 2014/2015

2ème cycle : DEUXIEME DISCIPLINE PRINCIPALE DU MASTER D'INSTRUMENT

classes de musique de chambre

L'admission dans ce 2^{ème} cycle d'étude se fait par voie de concours.

Pour pouvoir se présenter au concours d'entrée, il faut être :

- un étudiant en cours de scolarité dans un 2eme cycle en discipline instrumentale au CNSMD de Lyon.

ou

- ancien étudiant du CNSMD de Lyon, de Paris ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur titulaire d'un diplôme de 2eme cycle valant grade de Master dans la même discipline instrumentale depuis moins de 5 ans.

Le concours d'entrée se déroule en deux étapes :

L'épreuve d'admissibilité :

Il est d'abord procédé à une sélection des candidats sur dossier par l'équipe pédagogique.

Cette première sélection a pour objectif de :

> Evaluer en premier lieu le déroulement de la scolarité des candidats qu'ils soient issus du CNSMD de Lyon, de Paris ou d'un autre établissement d'enseignement supérieur.

> Examiner le projet du groupe de musique de chambre.

Ce projet décrit dans le dossier d'inscription doit préciser la manière dont le groupe entend poursuivre les trois objectifs précisés ci-dessus (*cf. p6*) le répertoire envisagé et éventuellement la participation occasionnelle d'autres étudiants du cycle Master ou d'étudiants extérieurs au CNSMD (dans le cadre d'une formation à « géométrie variable »), ainsi que toute précision que le groupe juge utile dans le cadre de sa candidature.

L'épreuve d'admission :

Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur.

> un programme de deux œuvres représentatives du répertoire dans lequel le jury choisira des extraits pour une durée de 30 minutes.

> un entretien avec les membres du jury portant sur un projet de réalisation (UE1) pour le 2e cycle.

Lyon, le 3 décembre 2013
Directeur des études musicales

